

# GÉRER DE FAÇON RESPONSABLE LA RESSOURCE ET LA QUALITÉ DE L'EAU

## Enjeux

Les compétences sur la gestion de l'eau en responsabilité des communes et intercommunalités sont sur l'assainissement, sur la fourniture en eau potable et sur les eaux pluviales (avec les inondations). La loi NOTRe (2015), visait à transférer cette gestion aux EPCI. Mais cette obligation a été supprimée en avril 2025 : les communes n'ayant pas encore transférées ces compétences vont devoir choisir avant mi-2026 leur mode de gestion. Elles pourront conserver l'exercice direct de la compétence, la déléguer à l'intercommunalité, ou se regrouper en syndicat. Ces modalités peuvent être différentes selon les compétences concernées ou selon les secteurs du territoire.

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie avec de nombreux usages (consommation d'eau potable, usages agricoles industriels ou énergie). C'est une ressource en tension (avec des épisodes de restriction d'usages de l'eau<sup>1</sup> et une diminution des débits) soumise aux effets du changement climatique avec des estimations de diminution de volumes<sup>2</sup>. Cette baisse de quantité d'eau de qualité est de plus accrue par la dégradation du réseau de transport de l'eau.

À ces effets quantitatifs s'ajoute la dégradation de sa qualité par l'action humaine (pollutions diverses : pesticides, PFAS...) : captages fermés : depuis 20 ans, ⅓ des captages d'eau ont été fermés car pas rentables ou ayant subis des problèmes de qualité (principalement par des pollutions de Nitrate)<sup>3</sup>.

Cette raréfaction de la ressource a un impact sur le coût de l'eau : en moyenne 4,3€/m<sup>3</sup> dont 90% sur les usines d'assainissement et le transport (tuyau). Le prix augmente mais pas à la hauteur des investissements à venir (manque 13 Md€ soit une augmentation de 56 % des dépenses actuelles).<sup>4</sup>

La gestion de l'eau est un des thèmes prioritaires dans les programmes des candidats aux élections municipales pour 72% des français (dont 64% pour que les actions contre la pollution de l'eau soient abordées lors de la campagne électorale ainsi que pour 61% le sujet d'une consommation plus responsable de l'eau).<sup>5</sup>

## Risques et impacts

Cette raréfaction de l'eau fait poser des risques :

- de santé publique en cas d'impossibilité à fournir de l'eau potable ;
- de conflits d'usages générant des tensions (ex des luttes sur les bassins ou certains projets très consommateurs d'eau comme les Data Center...)
- financiers avec une forte augmentation à venir du prix de l'eau

1- Statistiques Développement durable : l'eau en France ressource et utilisation en 2024

2- <https://www.brgm.fr/fr/reference-projet-acheve/explore-2070-relever-defi-changement-climatique>

3- Entre 1980-2024, 14 300 captages fermés, dont 32,1 % pour des raisons de dégradation de la qualité d'eau (SDES - CGDD).

4- Etude réalisée par le cercle français de l'eau en novembre 2024

5- Enquête Kantar/Centre d'information sur l'eau du 28 août au 3 septembre 2025

## Solutions et leviers d'actions communales

Conformément au plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, les axes d'effort répondent aux enjeux sur la sobriété des usages, la disponibilité et la préservation de la qualité de l'eau, la réponse aux crises de sécheresse et la détermination des moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Voici différents axes d'actions à mener :

### **Sobriété de consommation avec un objectif en France de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030**

- objectif décliné par filière (industrie, agriculture, bâtiment...) et par territoires (bassin versant)
- actions de prévention

### **Disponibilité de l'eau**

- amélioration du réseau pour réduire les fuites (actuellement 1 litre d'eau sur 5 potabilisés n'est pas distribué à l'usager)
- valorisation des eaux non conventionnelles, réutilisation des eaux usées traitées, des eaux de pluies qui ruissent (ex des actions de sensibilisation des particuliers et de récupération des eaux de pluies dans la commune de Brienne-le-château), et des eaux grises
- amélioration du stockage des eaux dans les sols et les nappes phréatiques

### **Préservation de la qualité par diminution de la pollution et restauration de la fonction filtre de la nature**

- acceptation de certaines agences ou de certains syndicats pour payer des services environnementaux (PSE) aux agriculteurs (50/50 avec les collectivités) : exemple d'Eau de Paris
- orientation vers des cultures économies en eau et à bas niveau d'intrants (Chanvre)
- participation pour reconversion du type de culture (élevage à l'herbe, agroécologie) surtout à proximité des aires de captages

### **Détermination des moyens à mettre en oeuvre**

- amélioration de la gouvernance de l'eau avec notamment des SAGE qui seront incités à définir les priorités d'usages de l'eau
- tarification adaptée pour le financement : les usagers d'eau potable sont les principaux contributeurs au budget des agences, alors qu'ils ne consomment que 10 % de la ressource ; il convient en contrepartie de renforcer l'application du principe pollueur-payeur
- financement par production de biogaz issu des résidus des stations d'épurations
- aménagement des équipements :
  - investissement sur les stations d'épurations pour gérer les fortes pluies
  - investissement sur les stations pour de la méthanisation
  - traitement élargi des substances surveillées (ajout pesticides, PFAS...)

Sur la partie de protection des aires d'alimentation de captage et d'actions contre la pollution, la commune peut agir concrètement :

- sur la protection des aires d'alimentation de captage, la commune peut favoriser l'agriculture biologique sans pesticides (attention particulière sur les PPI et PPR), exercer son droit de préemption "ressource en eau", financer des PSE, aider à la mise en place d'ORE (Obligation Réelles Environnementale) notamment pour les terrains communaux (cf exemple de la commune de Maurecourt)
- exiger des analyses des polluants chimiques et diffuser les résultats aux administrés.

## Nécessité de mener des actions sur la pollution des eaux :

- Concernant la contamination des eaux par les usages agricoles d'intrants chimiques, la stratégie Écophyto 2030 confirme l'objectif de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% et de leurs risques d'ici à 2030.
- La politique de protection des ressources en eau est bien moins coûteuse que les actions de potabilisation (par exemple pour Eau de Paris celle-ci coûte 4 centimes € au m<sup>3</sup> à l'usager de l'eau potable vs un surcoût du traitement d'un résidu de fongicide (métabolite R471811 du chlorothalonil) qui coûte entre 0,20 et 1,20 € par m<sup>3</sup> sans compter les effets à long terme).
  - Trois volets inspirés du PSE Eau de Paris : conversion bio; maintien bio ; réduction d'intrants avec progressivité des mesures
  - l'opérateur du service public peut aussi porter plainte quand il y a risque de pollution : exemple d'Eau de Paris contre le forage de Nonville

## Une solution possible notamment sur l'aspect financier est avec la remunicipalisation de l'eau

- La majorité de la population dépend d'un service d'eau privatisé, mais pas la majorité des communes : en 2018, environ 70 % des services publics d'eau potable (soit 43 % de la population) et les trois quarts des services d'assainissement collectif (soit 39% de la population) sont gérés directement par les collectivités territoriales (Sources : [Multinationales.org](#) ; [Victoria Chiu](#) ; [Coordination Eau Ile-de-France](#))
- L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement peuvent être distincts.

- Le principe selon lequel «l'eau paye l'eau» doit permettre aux communes de garantir l'équilibre budgétaire de la distribution d'eau potable et de l'assainissement. Les communes choisissent souvent de s'associer (EPCI, syndicat) pour gérer l'eau ensemble. Les services d'eau potable de petite taille (desservant moins de 3 000 habitants) ont tendance à être gérés directement par la collectivité alors que les services d'eau de grande taille ont davantage recours à la délégation de service public.
- Les principaux délégataires sont Veolia et Suez. En Ile-de-France, le SEDIF, qui raccorde une large part de la banlieue parisienne, est le plus important contrat de Veolia dans le monde. Pourtant, le prix de l'eau est particulièrement élevé et manque de transparence. Il convient de bien participer aux commissions de surveillance (CCSPL) quand il y a délégation de service public
- Plusieurs exemples de mise en place de régies de l'eau : à Paris (Eau de Paris), à l'EPCI Paris Est Ensemble

### Documents & Ressources

- “Dans mon eau” : Permet de connaître les polluants présents dans l'eau potable distribuée dans chaque commune (fait par les associations "Générations futures" et "Data for Good" <https://dansmoneau.fr/>)
- Sur les effets du changement climatique :
- Prévision précipitations par commune : <https://meteofrance.com/climadiag-commune>
- Facili-TACCT, site du gouvernement qui identifie les vulnérabilités de votre territoire aux impacts du changement climatique : <https://facili-tacct.beta.gouv.fr/>
- Rapport annuel du SEDIF : <https://www.calameo.com/sedif/read/0066745192236e843b9f8>

Document produit par FNE Ile-de-France

- [Liaison-208: pollution, un gouffre financier](#) : article sur le coût des pollutions dont celle de l'eau